

RÉHABILITATION

CHINON

Fiche projet | particulier



PROGRAMME | TYPE DE RÉALISATION

Réhabilitation d'une maison d'habitation

DATES CLÉS DU PROJET

août 2018

Premier RDV CAUE 37

août 2018

Visite sur site avec SOLIHA 37 et l'ALEC 37

août 2018

Concertation UDAP 37

mars 2019

Autorisation de travaux

avril 2020

Obtention de la subvention ANAH
(Agence Nationale de l'Habitat)

juin 2020

chantier

ACCOMPAGNEMENT

CAUE 37

ALEC 37

SOLIHA 37

SURFACES

30m²

MONTANT DES TRAVAUX

21 000 € H.T.



© photo : LP / ADAC 37

Contexte de la demande

Le particulier a acquis une maison à ossature et bardage bois de 30 m² en tant que résidence principale. Cette construction est située dans un hameau implanté sur un coteau boisé, planté de vignes et dans un périmètre de protection des Monuments Historiques.

Le CAUE 37 a été consulté ici pour apporter des conseils sur la remise en peinture du bardage bois.

Parallèlement, le particulier a consulté SOLIHA pour le montage d'un dossier de demande de subvention ANAH afin d'installer un poêle à bois, l'habitation étant dépourvue de mode de chauffage.

L'ALEC 37 a elle aussi été sollicitée pour apporter des conseils sur le mode de chauffage à mettre en place.



Conseils et actions engagées

Au vu des photos présentées, le CAUE 37 a suspecté que le bardage bois avait été revêtu d'une peinture plastique entraînant une dégradation importante du bardage et potentiellement de certains éléments structurels.

Le CAUE 37 a organisé une visite sur site avec SOLIHA et l'ALEC 37 afin d'évaluer l'état des désordres engendrés par la peinture plastique et de définir les travaux à engager dans une action conjointe des trois organismes de conseils aux particuliers.

Le programme de travaux défini prévoyait la mise en place d'une isolation par l'extérieur et une réfection complète du bardage bois, le changement d'une partie des menuiseries et l'installation d'un poêle à bois.



Avant



Après



Le CAUE 37 a consulté l'UDAP 37 (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), afin d'obtenir un accord de principe sur la possibilité de poser un bardage bois. Considérant le contexte paysager du site, l'UDAP 37 a accepté ce matériau sous réserve que le bardage soit posé verticalement et que le bois soit d'aspect naturel et mat.



Avant

Le CAUE 37 et l'ALEC 37 ont apporté un accompagnement tout au long du montage du dossier de demande de subvention réalisé par SOLIHA (contrôle des devis, réponse technique lors de la réalisation des travaux).

Pour ce projet, le particulier a obtenu le taux de subvention ANAH le plus élevé et les travaux ont été réceptionnés en mars 2020.



Après



© photos : LP | ADAC 37